

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 31 mars à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 25 mars, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOCH, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Éric COUVEZ pouvoir à Jérôme SULIM, Baghdadi ZAMOUM pouvoir à Sarah TENDRON, Virginie GRENIER pouvoir à Hélène CRENN, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Farida REBOUH, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK, Newroz CALHAN pouvoir à Jean-Pierre FROMONTEIL, Léa MARIÉ pouvoir à Laurent FOUILLOUX, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique TALLÉDEC

DÉLIBÉRATION : 2025-038

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - SUBVENTIONS POUR ÉCHANGES - NOUVEAUX CRITÈRES

DÉLIBÉRATION : 2025-038  
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION  
SOCIOCULTURELLE

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - SUBVENTIONS POUR ÉCHANGES - NOUVEAUX CRITÈRES

**RAPPORTEUR : Farida REBOUH**

Par délibération n°2015-069 du 26 juin 2015, la Ville s'est engagée à apporter son soutien financier aux groupes organisant des déplacements scolaires ou d'échanges interculturels à l'étranger, sous forme d'une bourse de voyage accordée à chaque participant herblinois.

Cette aide est basée sur une forfait de 15 € par herblinois avec un montant maximum de 250 € par structure.

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter le forfait à 50 € par Herblinois et de supprimer le montant maximum de 250 € par structure.

Il est également proposé d'accorder cette subvention pour échanges selon les critères suivants :

- la demande doit émaner d'un établissement scolaire, d'un club sportif ou d'une association herblinoise ;
- exceptionnellement si une association ou un établissement scolaire non herblinois organisait un voyage réunissant plus de 10 Herblinois, la demande serait recevable ;
- le voyage doit se faire dans le cadre d'un échange interculturel avec un groupe local ou doit avoir un intérêt pédagogique clairement explicité (le programme sera joint à la demande) ;
- seuls les participants herblinois seront comptabilisés ;
- un seul déplacement par an et par groupe (établissement ou association) pourra être soutenu ;
- ne sont pas éligibles les associations qui reçoivent une subvention annuelle de fonctionnement et de projet de la Ville.

Pour chaque déplacement, l'association ou structure devra déposer une demande de subvention qui sera soumise au Conseil Municipal pour attribution.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'abroger la délibération n°2015-069 du 26 juin 2015 ;
- de valider le nouveau mode de calcul pour les bourses attribuées aux groupes d'Herblinois organisant des voyages à l'étranger ;
- d'accorder les subventions dans le respect des nouveaux critères définis par la présente délibération.

Les crédits sont inscrits au budget de la Ville, imputation 65748-041-42021 exercice 2025.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 31/03/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Dominique TALLÉDEC

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 03/04/2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 04/04/2025